

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 31 juillet 2019 à compter de 8 h 30.

PRÉSENCES : M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Pascal Bonin, préfet suppléant et maire de la ville de Granby

ABSENCES : M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton, et M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford

Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

2019-07-252 **CONSTATATION DU QUORUM, NOTIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU que le quorum est atteint à 8 h 30 et que les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été dûment notifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'ouvrir la séance.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La première période de questions est tenue.

2019-07-253 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-202 – FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – OCTROI D'UN PRÊT RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 17-031**

ATTENDU que la résolution numéro 2019-06-202 du conseil octroie un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) d'un montant de 50 000 \$ rattaché au dossier numéro 17-031 à certaines conditions dont notamment l'obtention d'une garantie hypothécaire mobilière sur les équipements dont l'achat est financé;

ATTENDU qu'après certaines vérifications additionnelles réalisées par Granby Industriel, les biens dont l'achat est financé ne constituent pas tous de l'équipement et que, conséquemment, la valeur des équipements est significativement inférieure à celle prévue et qu'ils sont non durables;

ATTENDU la nouvelle recommandation de Granby Industriel en date du 24 juillet 2019 à l'effet d'octroyer ce prêt aux conditions initialement prévues à l'exception de la garantie hypothécaire mobilière de premier rang sur les équipements, laquelle doit être remplacée par une garantie hypothécaire mobilière de deuxième rang sur l'universalité des biens meubles de l'emprunteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. De remplacer le paragraphe 1 e) de la résolution numéro 2019-06-202 par le paragraphe suivant :

« e) Une garantie hypothécaire mobilière de deuxième rang sur l'universalité des biens meubles de l'emprunteur; »
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions est tenue.

2019-07-254

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par le M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de lever la séance à 8 h 32.

Mme Judith Desmeules,
directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

M. Pascal Bonin, préfet suppléant